



Dégât dans salle de bain et chambre

Par **monalisa**, le **10/04/2009** à **17:35**

Suite à des travaux effectués chez un voisin, des fissures sont apparues dans la chambre. De plus dans la salle de bain des catelles se sont fissurées et décollées. Le responsable des travaux a reconnu que les travaux effectués ont pu occasionné ces dégâts. Il est d'accord de rembourser les frais concernant la réfection de la peinture dans la chambre. Mais au niveau de la salle de bain, il ne veut payer que le remplacement des catelles abimées...ce qui ne concerne environ que 8 m sur les 20 m totaux de la salle de bain. Le carrelage actuel n'existe plus, je devrais donc accepter d'avoir du carrelage de différentes couleurs et matières... Suis-je en droit d'exiger le remplacement total du carrelage, vu qu'avant les travaux la salle de bain n'avait pas de dégât et que le carrelage actuel n'est plus disponible.

Je vous remercie d'avance de votre aide.

PS je suis dans une PPE et je suis le propriétaire de mon appartement.

Par **ardendu56**, le **12/04/2009** à **22:41**

Monalisa, bonsoir,

Avez-vous fait une déclaration à votre assurance ? Si oui, laissez-les débattre entre elles. La vôtre se retournera contre celle de votre voisin, et vous aurez réparation.

Bien à vous.

Par **monalisa**, le **13/04/2009** à **18:12**

Merci pour votre réponse.

Personnellement je n'ai fait aucune annonce de dégât à une assurance, partant de l'idée que les dégâts sont dus à des travaux exécutés chez des voisins par une entreprise de pose de parquet. Cette entreprise a reconnu que les dégâts font suite à l'utilisation d'une machine pour décoller de la moquette, qui a produit des vibrations très importantes..... Vu que je n'y connais rien, tout conseil est le bien venu. Alors si je suis votre idée: à quelle assurance dois-je m'adresser ? RC ménage, assurance immeuble,.....?

Bonne soirée.

Monalisa

.